

ANNEXE n° 8/8



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

GROUPEMENT SUD LUBERON  
Service Prévention  
Affaire suivie par : Cdt IMBERT  
☎ : 04.90.81.71.03  
☎ : 04 90 81 71.84  
gptsud.prevention@sdis84.fr  
Nos Réf : GSL/EG/JLI/AE/2018/071

PERTUIS  
25 JAN. 2018  
N°

MAIRIE DE LA TOUR D'AIGUES  
Cavaillon, le 24 JAN. 2018  
29 JAN. 2018  
COURRIER A  
28010150  
Le Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours

à

Monsieur le Maire  
HOTEL DE VILLE  
Place de l'Eglise  
84240 La TOUR D'AIGUES

ORIGINAL : **URBIA**  
COPIE :

Objet : Projet PLU Arrêté

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, vous sollicitez l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse sur votre projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par votre conseil municipal le 30 Novembre 2017.

Je vous propose, ci-après, certaines corrections et/ou précisions.

Concernant la pièce « rapport de présentation – Tome 1 – Diagnostic Territorial - version novembre 2017 »

- Page 44 :  
Dans le paragraphe « les Réseaux » il ne figure pas le « service de défense extérieure contre l'incendie » qui est un service communal instauré par la loi.

Concernant la pièce « rapport de présentation – Tome 2 - Justification des choix - version novembre 2017 »

- Page 171 :  
Remplacer le projet de carte d'aléa feux de forêts par la carte validée en Sous-Commission Départementale Feux de Forêts le 3 mai 2017

Concernant la pièce « Règlement - version novembre 2017 »

- Page 10 Article 10: Dispositions communes – accès routier :  
Remplacer : « chaussée revêtue susceptible de supporter un véhicule de 13 tonnes dont 9 sur l'essieu arrière » par : « chaussée revêtue susceptible de supporter un véhicule de 16 tonnes dont 9 sur l'essieu arrière »

- Page 12 Article 11 et dans chaque article 4 de chaque zone:

Remplacer : « - Les besoins en eau ;  
- Les distances entre les Points d'Eau d'Incendie (PEI) ou Point d'Eau Naturels (PENA) et les bâtiments ;  
- Les distances entre les Points d'Eau d'Incendie (PEI) ou Point d'Eau Naturels (PENA). »

Par : « - Les besoins en eau ;  
- Les distances entre les Points d'Eau d'Incendie (PEI) et les bâtiments ;

Nous n'avons pas de remarque à formuler concernant les autres documents.

Pour le DDSIS  
Le Chef du Groupement Sud Luberon

  
Lieutenant-colonel Edouard GILLET



Copie : DDT84 par @  
Le chef de Centre de Pertuis par @